



2016

Rapport annuel

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

www.ofina.on.ca

Consultez le site www.ofina.on.ca et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Bulletins de l'OOF
- Titres d'emprunts / Détails du programme d'emprunts
- Présentations RI
- Annonce de webémissions et autres activités

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créé le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Table des matières

Message du président et du directeur général	3
Commentaires et analyse de la direction	6
Activités des marchés financiers	6
Emprunt et gestion de la dette	7
Rapports financiers et services de trésorerie	11
Conseils financiers	12
Sommaire des résultats financiers	16
États financiers	18
Responsabilité de la présentation des états financiers	18
Rapport de l'auditeur	19
État de la situation financière	20
État des résultats	21
État de l'évolution de l'actif financier net	22
État des flux de trésorerie	23
Notes afférentes aux états financiers	24
Régie de l'organisme	36
Exigences relatives à la production de rapports financiers	37
Conseil d'administration	39
Politiques et méthodes de gestion des risques	48
Annexes	51
Cotes de crédit de l'Ontario	51
Autres sources d'information	52

Message du président et du directeur général

L'OOF a mené à bien son programme d'emprunt annuel en 2015-2016, malgré les défis persistants auxquels les marchés financiers internationaux sont confrontés. L'OOF a emprunté 32,1 milliards de dollars pour le compte de la province et de la SFIEO, atteignant ou surpassant les objectifs de rendement des emprunts canadiens et étrangers. Les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement relativement aux activités de marché monétaire et de gestion de la dette se sont chiffrées à environ 32,3 millions de dollars.

Pendant l'exercice 2015-2016, l'OOF a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État, ce qui a donné lieu à l'octroi de prêts à des organismes publics totalisant 234 millions de dollars. L'OOF a continué à soutenir les initiatives gouvernementales, notamment un premier appel public à l'épargne portant sur des actions d'Hydro One qui connut un franc succès et généra un produit brut de 1,83 milliard de dollars au cours de l'exercice 2015-2016. En vertu de la Loi de 2014 sur le Fonds Trillium, le bénéfice net qui en résulte sera versé dans le Fonds Trillium, qui contribuera à financer l'initiative Faire progresser l'Ontario, un plan de 31,5 milliards de dollars destiné à la construction d'infrastructures de transport à travers la province. L'OOF a également fourni des conseils financiers relativement à des initiatives gouvernementales liées aux actifs de la province, au secteur de l'électricité, à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques et des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a géré efficacement et en respectant l'échéancier prévu la transition complexe de 14 ministères vers le nouveau programme d'approvisionnement faisant appel au paiement par cartes de crédit et de débit. L'équipe de l'OOF en charge de superviser cette transition s'est méritée un Prix Stella décerné par le ministère des finances pour son excellent travail. L'OOF a aussi continué d'œuvrer en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires afin de remplacer le mode de versement par chèque des prestations sociales par des versements à l'aide de cartes à valeur stockée rechargeables. Cette nouvelle méthode, mise en œuvre avec succès dans le cadre d'un projet pilote depuis le mois d'avril 2016, a pour objectif de permettre des économies de coûts tout en améliorant la prestation de service.

En 2016-2017, l'OOF continuera d'offrir au gouvernement de l'Ontario des services rentables d'emprunt et de gestion de la dette et d'autres services financiers. Pour combler les besoins d'emprunt de la province, le personnel de l'OOF continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Encouragée par le succès de l'émission initiale d'obligations vertes de la province en 2014, l'OOF prévoit poursuivre l'émission de ce type d'obligations sur le marché canadien.

La diversification des sources d'emprunt continuera d'être un objectif de premier ordre en 2016-2017. Selon la conjoncture, l'OOF prévoit effectuer au moins 75 pour cent des emprunts sur le marché du dollar canadien en 2016-2017. Ce pourcentage correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 % sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008, et la crise de la dette souveraine en Europe. L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers d'actifs gouvernementaux et de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous sommes fiers de la diversité au sein de l'OOF et réitérons notre engagement à ce que notre organisme soit un environnement inclusif, respectueux et culturellement compétent. En date du 31 mars 2016, le conseil

d'administration de l'OOF était composé à 46 % de femmes. Outre la formation, l'OOF reconnaît les jours qui revêtent une importance particulière et a intégré à son site Web les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice 2015-2016. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2016-2017.



Scott Thompson
Président



Gadi Mayman
Chef de la direction

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Rapports financiers et services de trésorerie

Conseils financiers

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2015-2016 et à ses objectifs pour 2016-2017.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

L'emprunt à long terme en 2015-2016 s'est élevé à 32,1 milliards de dollars, dont 2,0 milliards de dollars au titre d'emprunts anticipés pour l'exercice 2016-2017, et nous avons tiré profit du maintien du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement au cours des quatre dernières années. Elle était de 14,2 ans en 2015-2016, de 14,1 ans en 2014-2015, de 13,6 ans en 2013-2014, de 12,4 ans en 2012-2013 et de 13,0 ans en 2011-2012. Il s'agit d'échéances beaucoup plus longues que l'échéance moyenne de 8,1 ans de l'exercice 2009-2010. En continuant de prolonger l'échéance, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province.

La forte demande des investisseurs mondiaux à l'égard des actifs libellés en dollars canadiens, la liquidité des obligations de référence de l'Ontario et la confiance qu'inspire toujours la province ont permis à l'Ontario de contracter 81 % de ses emprunts sur le marché du dollar canadien en 2015-2016, ce qui est légèrement supérieur au taux de 79 % de 2014-2015 et nettement plus élevé que la cible d'au moins 75 % établie dans le *Budget de 2015* de la province.

Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2015-2016, le niveau moyen des réserves de liquidités non affectées était de 21,7 milliards de dollars. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non affectées sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidité.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2015-2016, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,8 milliards de dollars.

En collaboration avec l'OPG, l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2016, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 17,9 milliards de dollars, contre 18,1 milliards de dollars au 31 mars 2015 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 26 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et en actifs réels. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2016, le taux de rendement du fonds a été de -1,0 pour cent, une valeur supérieure à l'indice de référence du marché qui était de -1,57 pour cent. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 7,38 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,14 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des actifs financiers, s'élevait à 325,3 milliards de dollars au 31 mars 2016 (dette provisoire), contre 315,0 milliards de dollars au 31 mars 2015 et un montant de 323,6 milliards de dollars prévu dans le *Budget de 2015*.

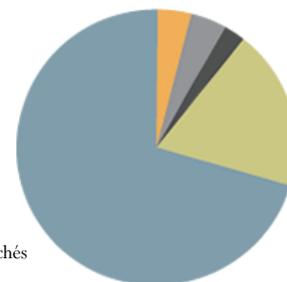
La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario devrait se chiffrer à 296,1 milliards de dollars au 31 mars 2016 (284,6 milliards de dollars au 31 mars 2015). Cette prévision au 31 mars 2016 est inférieure de 2,8 milliards de dollars aux 298,9 milliards de dollars prévus dans le *Budget de 2015*. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 13,9 milliards de dollars (14,4 milliards de dollars au 31 mars 2015).

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les contrats à terme et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés ne permet pas de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

Composition de la dette totale (provisoire en date du budget 2016)

325,3 milliards de dollars CAN



Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2015-2016, les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence utilisés pour les deux derniers programmes s'élevaient à environ 32,3 millions de dollars.

Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2015-2016 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 42, résultat qui surpasse la fourchette cible de 45 à 55.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en comparant les économies réalisées par le programme à un objectif de rendement fondé sur les risques, en considérant des gains de 9 millions de dollars ou plus comme se situant dans le premier quartile. En 2015-2016, le programme de gestion de la dette a affiché un gain de 0,3 million de dollars.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée d'environ 60 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à l'indice de référence. Le programme a produit un rendement supérieur de 15 points de base à celui de l'indice de référence. Le rendement réel des placements de la réserve de liquidités a été supérieur de 32 millions de dollars à celui de l'indice de référence pour 2015-2016.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 11 pour cent de la dette au 31 mars 2016. La position de change provisoire correspondait à 0,3 pour cent de la dette au 31 mars 2016.

En 2015-2016, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote A-, en ce qui concerne les nouvelles opérations d'échange financier, il se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote AA-. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec un grand nombre de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2016 s'élevait à 810 millions de dollars, contre 845 millions de dollars au 31 mars 2015, résultat principalement attribuable à la diminution de l'exposition aux contreparties sans ASC. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2016, plus de 98 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, proportion qui demeure pratiquement inchangée par rapport au taux de 99 pour cent au 31 mars 2015.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 33,0 et 15,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2016, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 14,8 et 7,0 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

La fiabilité de la technologie de l'information (TI) et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. La Division des services généraux stratégiques de l'OOF a réalisé ses engagements en matière de niveau de service et veillé à ce que les systèmes informatiques ne soient pas interrompus pendant plus de 30 minutes plus de quatre fois par année au cours des heures normales d'ouverture. Le haut rendement des systèmes a été maintenu en 2015-2016.

Réforme de la réglementation : amendements à la Loi sur les valeurs mobilières

L'OOF effectue une veille des réformes en matière de réglementation sur les produits dérivés en cours dans le monde afin d'être en mesure de réagir adéquatement à tout changement. La Loi sur les valeurs mobilières a été amendée à la demande de l'OOF afin de permettre à la province de poursuivre ses activités d'emprunt et de gestion de la dette sans que de nouvelles obligations ne soient créées ou imposées par l'entrée en vigueur de réglementations nouvelles en matière de produits dérivés. Ces amendements à la Loi sur les valeurs mobilières ont été effectués pour (1) faire en sorte que les exemptions dont bénéficient actuellement la province et l'OOF par rapport à certains aspects fondamentaux de la réglementation en matière de produits dérivés soient étendues à un certain nombre de mandataires de la Couronne; (2) faire bénéficier la province, l'OOF et certains mandataires de la Couronne d'exemptions supplémentaires, y compris une exemption de l'obligation d'enregistrement. Les exemptions par rapport à la Loi sur les valeurs mobilières comprennent une nouvelle exception clé pour la Couronne eu égard aux exigences en matière de diffusion publique des données transactionnelles, ou d'accès public à ces dernières, ce qui est essentiel afin de préserver l'anonymat de la province lorsqu'elle effectue des transactions sur le marché canadien des produits dérivés négociés hors Bourse.

Relations avec les agences de notation

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2016-2017

L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt en monnaie canadienne de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'Obligations d'épargne de l'Ontario. L'OOF prévoit également émettre des obligations vertes sur le marché canadien. Ces obligations devraient offrir le même rendement que les obligations traditionnelles de l'Ontario de même durée et de même taille. La province prévoit effectuer au moins 75 pour cent des emprunts sur le marché du dollar canadien en 2016-2017. Ce pourcentage correspond à la moyenne historique qui est d'environ 75 % sur ce marché, mais représente une baisse considérable de notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers pendant la crise financière mondiale, qui a débuté en 2008. Par exemple, en 2009-2010, plus de 50 pour cent des émissions de la province ont été effectuées sur les marchés internationaux.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeureront un domaine prioritaire et des tournées de présentation auront lieu au Canada, en Europe et aux États-Unis.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera de se couvrir au chapitre des opérations sur devises et des risques associés aux taux d'intérêt. Les réformes de la réglementation des marchés des dérivés prise en vertu de la loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank), de l'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) et des règlements de Bâle *Basel III* de la Banque des règlements internationaux pourraient rendre les opérations de couverture plus complexes. Ces initiatives risquent d'augmenter le coût des opérations de couverture. Les coûts de couverture pourraient augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont adoptées et mises en œuvre en Europe ou aux États-Unis.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2016–2017. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec l'OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci de manière que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

Rapports financiers et services de trésorerie

En 2015-2016, l'OOF a encadré la transition complexe de quatorze ministères vers le nouveau fournisseur de services d'acquisition par cartes de crédit et de débit de la province, de manière efficace et dans le respect de l'échéancier. La réussite de cette mise en œuvre a exigé la coordination efficace des ministères, des prestataires de services internes et externes et des organismes centraux de la FPO, ainsi que plus de deux mille pièces d'équipement et plus de trente sites Web. L'équipe de transition de l'OOF s'est méritée un Prix Stella, dans la catégorie Partenariat, pour le rôle qu'elle a joué dans la réussite de cette transition.

L'OOF a continué à travailler en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires afin de remplacer le paiement par chèque de l'aide sociale par le paiement par carte prépayée rechargeable, ce qui a permis d'améliorer le rapport coût-efficacité du programme tout en améliorant le service offert aux Ontariens. Le programme pilote de mise en œuvre du système de cartes prépayées a débuté en avril 2016 et s'avère un succès.

L'OOF a continué de fournir les états financiers d'organismes, ainsi que des rapports sur la dette, les instruments dérivés et les investissements de la province. Comme par le passé, les états financiers 2014-2015 de l'OOF ont reçu une opinion favorable du Bureau du vérificateur général. Dans le cadre de la vérification des comptes publics de la province, le bureau de la vérificatrice générale procède à l'examen annuel de la déclaration de l'OOF sur la dette et les intérêts de la dette de la province. La vérification des

comptes publics pour l'exercice 2015-2016 est actuellement en cours. Comme pour les années précédentes, la vérification de l'exercice 2014-2015 n'a révélé aucun problème notable.

Objectifs relatifs aux rapports financiers et aux services de trésorerie pour 2015-2016

Même si la phase de maintien de la conformité aux normes de sécurité sur les données de l'industrie des cartes de paiement (PCI) est maintenant atteinte, l'OOF continuera de travailler en étroite collaboration avec les divers intervenants de la FPO et le nouveau prestataire de services d'acquisition pour cartes de crédit et de débit pour que les vérifications externes de la conformité demeurent positives et afin de réduire au maximum le risque d'atteinte à la sécurité des données.

L'OOF continuera de travailler en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et avec le groupement pour les services sociaux afin de faire progresser la mise en œuvre du programme de cartes à valeur stockée rechargeables à l'intention des bénéficiaires de prestations sociales. Ce travail se poursuivra au cours de l'exercice 2016-2017 afin que les cartes à valeur stockée rechargeables soient disponibles pour tous les bénéficiaires éligibles.

L'OOF continuera à travailler en collaboration avec la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (CRRO), le ministère des Finances, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, ainsi que le Secrétariat du Conseil du Trésor, afin de mettre de l'avant des solutions plus rentables pour la gestion des actifs de différents régimes de retraite faisant actuellement partie du Trésor, en considérant les changements législatifs que cela requiert. Cette initiative est susceptible d'engendrer des économies sur les frais d'intérêt sur la dette.

L'OOF, de concert avec d'autres provinces, poursuivra sa collaboration avec le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans le but de trouver des solutions aux préoccupations communes eu égard à la norme sur les instruments financiers mise de l'avant par le CCSP. Des rencontres préliminaires avec le CCSP indiquent une volonté de changement et l'OOF a l'intention de jouer un rôle de leader, avec le concours des organismes d'emprunt des autres provinces, dans l'élaboration d'amendements appropriés à apporter à la norme.

L'OOF continuera de maintenir au plus haut niveau son plan de continuité des activités afin de veiller à ce que les paiements soient versés en temps opportun au secteur parapublic (y compris les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires), de gérer les risques financiers de la province en temps réel et de s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour régler l'ensemble des opérations financières de la province, de plusieurs milliards de dollars, même en cas d'interruptions imprévues.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Dans le *Budget de 2012*, la province a annoncé qu'elle continuait d'examiner les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces, ainsi que les possibilités d'optimiser le rendement de ses principales entreprises publiques. L'OOF a aidé et continuera d'aider la province à

effectuer cet examen en procédant à une analyse financière et en prodiguant des conseils relativement aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et d'optimiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

Projets – activités de consultation

L'OOF a continué de fournir des services d'analyse et de consultation au Comité de travail sur les fonds de roulement négatifs des hôpitaux relativement à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes de comptabilité appropriés, à l'appui des solutions relatives aux fonds de roulement négatifs des hôpitaux.

L'OOF a continué de conseiller le ministère de la Recherche et de l'Innovation en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque, du nouveau Northleaf Venture Catalyst Fund et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario. Le directeur général de l'OOF siège au conseil d'administration d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a examiné les propositions reçues au titre du Fonds pour l'emploi et la prospérité du gouvernement (FEP) et fourni des conseils à cet égard ainsi que sur le processus de diligence raisonnable lié au programme. Le chef de la direction de l'OOF est membre du comité du FEP.

Projets – autres services financiers

Le cadre de financement des organismes publics confié à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti de nouveaux prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État de l'Ontario, totalisant 234,1 millions de dollars en 2015-2016.

L'OOF a fourni des conseils au ministère des Richesses naturelles et des Forêts à propos de stratégies relatives à deux entreprises forestières qui ont reçu une aide financière dans le cadre de programmes gouvernementaux de soutien au secteur forestier.

L'OOF a fourni des services d'analyse financière et du soutien lors de la création d'une facilité de prêt provinciale liée aux dépenses de mise sur pied de la nouvelle Société d'administration du Régime de retraite de la province de l'Ontario.

L'OOF a également effectué une analyse et donné des conseils financiers en ce qui a trait aux initiatives et aux options d'optimisation de la valeur des actifs gouvernementaux, notamment une aide au Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux pour l'analyse d'options permettant de mettre à profit les actifs immobiliers de la province. L'OOF a également fourni des analyses, des conseils et du soutien quant à la mise en œuvre du premier appel public à l'épargne visant des

actions de Hydro One, clôturé le 5 novembre 2015, ainsi qu'à l'égard des impacts financiers de cette opération sur la SFIEO.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones, qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Ces demandes se situent à différents stades du processus d'évaluation. Au 31 mars 2016, sept garanties de prêts, dont la valeur totale s'élève à 200 millions de dollars, avaient été approuvées en vertu du programme.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, en facilitant notamment la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'OPG pour fournir du financement aux fins générales de l'entreprise et de projets d'approvisionnement en électricité. En date du 1er janvier 2015, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) ont fusionné pour former une nouvelle entité combinée portant également le nom de SIERE. L'OOF a fourni analyses et conseils afin de permettre la continuité des facilités de crédit pour la nouvelle entité combinée et pour assurer une supervision sur les questions financières et de gouvernance dans la foulée de la fusion.

L'OOF a contribué à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen du budget annuel 2016 de l'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en matière de gestion des déchets nucléaires.

L'OOF a également fourni analyses et conseils au ministre des Finances et au gouvernement à l'appui des politiques et des initiatives du secteur de l'électricité, se concentrant sur les incidences budgétaires et économiques potentielles pour la province et la SFIEO, notamment des analyses et conseils concernant l'abolition des frais relatifs au Programme de la redevance de liquidation de la dette à compter du 1er janvier 2016, les amendements à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, visant à instaurer, par législation, une date de clôture officielle au Programme de la redevance de liquidation de la dette pour les usagers commerciaux, industriels et autres, à savoir le 1er avril 2018, ainsi que la mise en œuvre des mesures annoncées dans *le budget 2015* comme le soutien à la consolidation du secteur de la distribution d'électricité et l'engagement du gouvernement à continuer de soutenir les sites industriels importants éligibles du Nord au-delà de mars 2016, notamment l'analyse de l'efficacité et de l'efficience du Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN). L'OOF a également fourni analyses et conseils quant à la mise en œuvre du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel, la mise en œuvre continue de la Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP) jusqu'à sa date de clôture en vertu de la loi, à savoir le 31 décembre 2015, les initiatives de fourniture de matériel électrique neuf et remis à neuf, ainsi que l'estimation du reliquat de la dette insurmontable au 31 mars 2015 et la préparation de rapports sur ce dernier, publiés dans le document *Perspectives économiques et revue financière de 2015*.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2016-2017

En 2016-2017, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF fournira des conseils financiers au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique afin de lui prêter assistance en matière de services financiers pour la mise aux enchères et la vente de quotas d'émission de gaz à effet de serre et le versement des recettes publiques ainsi générées dans le nouveau programme ontarien Plafonnement et échange.

L'OOF fournira des conseils financiers sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public. L'OOF prêtera particulièrement attention aux initiatives de financement de l'infrastructure publique et continuera à fournir des conseils quant aux finances dans le secteur municipal.

L'OOF continuera de prodiguer des conseils financiers sur les options et les initiatives d'optimisation de l'actif du gouvernement, y compris l'offre publique additionnelle d'actions dans le cadre du plan gouvernemental visant à diversifier la propriété d'Hydro One. L'OOF fournit également des conseils portant sur l'optimisation de la valeur de certains actifs immobiliers de la province, par exemple les terrains du siège social de la Régie des alcools de l'Ontario, ceux de Ontario Power Generation, ainsi que les Seaton Lands.

Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. En outre, l'OOF offrira un appui permanent à la mise en œuvre de l'ONFA, à la gestion de la dette et autres éléments de passif de la SFIEO, du PRTE-SIN et du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel.

Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible des initiatives de l'OPG en la matière.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et à propos des garanties d'emprunt en vigueur en vertu de celui-ci.

L'OOF continuera de fournir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au besoin en ce qui a trait à tous les programmes de soutien aux entreprises actuels ou proposés. En outre, l'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils sur demande quant aux occasions de transformation des ministères, des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics.

Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF accorde des prêts aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à la demande de la province. L'OOF offre aussi d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ces coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 972,4 millions de dollars au 31 mars 2016, soit une diminution nette de 17,3 millions de dollars par rapport au montant de 5 989,7 millions de dollars en mars 2015 (note 5). Cette diminution est en bonne partie attribuable aux remboursements effectués par les collèges d'arts appliqués et de technologies (17,5 millions de dollars), les conseils scolaires (191,8 millions de dollars), la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (10,4 millions de dollars), la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (10,0 millions de dollars), l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (4,8 millions de dollars), la commission de transport Ontario Northland (0,4 million de dollars), le Musée royal de l'Ontario (3,2 millions de dollars), la Corporation de la ville de Windsor (1,6 million de dollars) et le Centre Centennial des sciences et de la technologie (0,5 million de dollars). Par contre, cette diminution est en partie annulée par des prêts supplémentaires accordés aux conseils scolaires (195,4 millions de dollars), aux collèges d'arts appliqués et de technologies (11,0 millions de dollars), à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (14,8 millions de dollars) et au Centre Shaw (2,0 millions de dollars).

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2 733 millions de dollars (3 062 millions de dollars en mars 2015) (note 6).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 4,8 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016 (4,8 millions de dollars en mars 2015) (note 6). L'excédent de fonctionnement de l'OOF pour l'année s'élevait à 3,4 millions de dollars (3,4 millions de dollars en mars 2015) et provenait du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics.

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 2,5 millions de dollars par rapport au montant prévu au budget. Le produit d'intérêts était de 0,3 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent de fonctionnement annuel.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 17 juin 2016.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Chef de la direction



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et
de la gestion du risque

Rapport de l'auditeur



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 17 juin 2016

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	2016	2015
ACTIF FINANCIER		
Espèces	18 400 \$	15 278 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6)	3 088	2 841
Montant dû par la province de l'Ontario	1 919	1 797
	<hr/>	<hr/>
	23 407	19 916
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	1 919	1 797
Somme payable à la province de l'Ontario	1 346	1 341
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 551	1 633
	<hr/>	<hr/>
	4 816	4 771
Actif financier net	18 591	15 145
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 201	1 261
Charges payées d'avance	350	372
	<hr/>	<hr/>
	1 551	1 633
Excédent accumulé	20 142 \$	16 778 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Scott Thompson
Président



Gadi Mayman
Chef de la direction

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

(en milliers de dollars)

	2016 Budget	2016 Réels	2015 Réels
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	20 742 \$	18 268 \$	17 517 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6)	4 937	4 753	4 845
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	848	782	789
Produit d'intérêts (note 5)	3 067	3 364	3 420
	<u>29 594</u>	<u>27 167</u>	<u>26 571</u>
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	20 833	19 098	18 946
Frais administratifs et généraux	4 846	3 923	3 416
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	848	782	789
	<u>26 527</u>	<u>23 803</u>	<u>23 151</u>
Excédent annuel	3 067	3 364	3 420
Excédent accumulé au début de l'exercice	16 778	16 778	13 358
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>19 845 \$</u>	<u>20 142 \$</u>	<u>16 778 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016 Budget	2016 Réels	2015 Réels
Excédent annuel	3 067 \$	3 364 \$	3 420 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(750)	(722)	(563)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	848	782	789
Charges payées d'avance	—	22	(112)
Fluctuation de l'actif financier net	3 165	3 446	3 534
Actif financier net au début de l'exercice	15 145	15 145	11 611
Actif net à la fin de l'exercice	18 310 \$	18 591 \$	15 145 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2015
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 364 \$	3 420 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	782	789
Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(247)	(237)
Augmentation du montant dû par la province	(122)	(17)
Augmentation des comptes créditeurs	122	17
Diminution/(Augmentation) des charges payées d'avance	22	(112)
Augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	5	12
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(82)	(114)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	3 844	3 758
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(722)	(563)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(722)	(563)
Augmentation de l'encaisse	3 122	3 195
Encaisse au début de l'exercice	15 278	12 083
Encaisse à la fin de l'exercice	18 400 \$	15 278 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créé le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclasserment);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

Comptes créditeurs et frais à payer : Les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujetties aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires.

Produits et charges : L'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

Instruments financiers : Les actifs financiers et le passif de l'OOF sont rapportés selon les modalités suivantes :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur;
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût;
- L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2016 (déclarés à la note 8B). Un estimé à la juste valeur fondé sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été effectué puisqu'on ne

s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice clos le 31 mars 2016			
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2015	13 072 \$	1 833 \$	1 068 \$	15 973 \$
Acquisitions	697	—	25	722
Cessions	(119)	—	—	(119)
Solde de clôture, 31 mars 2016	13 650	1 833	1 093	16 577
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2015	12 227	1 428	1 057	14 712
Amortissement	594	180	8	782
Cessions	(119)	—	—	(119)
Solde de clôture, 31 mars 2016	12 702	1 608	1 065	15 375
Valeur comptable nette, 31 mars 2016	948 \$	225 \$	28 \$	1 201 \$

	Exercice clos le 31 mars 2015			
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	12 823 \$	1 808 \$	1 065 \$	15 696 \$
Acquisitions	535	25	3	563
Cessions	(286)	—	—	(286)
Solde de clôture, 31 mars 2015	13 072	1 833	1 068	15 973
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2014	11 918	1 253	1 039	14 210
Amortissement	596	175	18	789
Cessions	(287)	—	—	(287)
Solde de clôture, 31 mars 2015	12 227	1 428	1 057	14 712
Valeur comptable nette, 31 mars 2015	845 \$	405 \$	11 \$	1 261 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 261 \$	372 \$	1 633 \$
Acquisitions	722	476	1 198
Amortissement	(782)	–	(782)
Charges de l'année en cours	–	(498)	(498)
Solde à la fin de l'exercice	1 201 \$	350 \$	1 551 \$

L'amortissement de 782 000 \$ représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 498 000 \$ représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 325,3 milliards de dollars au 31 mars 2016 (314,9 milliards de dollars en mars 2015) selon les estimations provisoires publiées dans le budget annuel 2016, et des placements qui s'élevaient à 47,0 milliards de dollars au 31 mars 2016 (43,3 milliards de dollars en mars 2015), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2016 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (17,5 millions de dollars en mars 2015).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 16,9 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2044. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2016, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,4 millions de dollars ont été comptabilisés (3,4 millions de dollars en 2015 également), dont 1,7 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 1,5 million de dollars en 2015).

Au 31 mars 2016, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 93,6 millions de dollars (95,6 millions de dollars en mars 2015), dont 92,6 millions de dollars (94,6 millions de dollars en 2015) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Centre Centennial des sciences et de la technologie	500 \$	1 000 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	221 450	227 876
Corporation de la Ville de Windsor	9 916	11 556
Commission des parcs du Niagara	4 876	5 183
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	—	10 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	34 085	29 706
Commission de transport Ontario Northland	2 950	3 317
Centre Shaw (anciennement la Société du Centre des congrès d'Ottawa)	45 872	43 825
Musée royal de l'Ontario	30 145	33 345
Conseils scolaires	5 611 958	5 608 444
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	10 611	15 412
Total	5 972 364 \$	5 989 664 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 0,5 million de dollars (1,0 million de dollars en mars 2015) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 221,5 millions de dollars (227,9 millions de dollars en mars 2015) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2016 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à

échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 9,9 millions de dollars (11,6 millions de dollars en mars 2015).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 4,9 millions de dollars (5,2 millions de dollars en mars 2015) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société avait emprunté 10,0 millions de dollars (10,0 millions de dollars en mars 2015) portant un taux d'intérêt de 1,59 pour cent, qu'elle a entièrement remboursé à l'échéance en juillet 2015.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 34,1 millions de dollars (29,7 millions de dollars en mars 2015) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 2,32 et 2,93 pour cent et arrivent à échéance entre mai 2016 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 2,9 millions de dollars (3,3 millions de dollars en mars 2015) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 5,22 pour cent.

Le Centre Shaw (anciennement la Société du Centre des congrès d'Ottawa), un organisme provincial de la Couronne régi aux termes de la *Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa de 1988*, a obtenu un prêt de 45,9 millions de dollars (43,8 millions de dollars en mars 2015) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre Shaw. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre Shaw un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. L'encours comprend l'intérêt capitalisé d'un montant de 5,9 millions de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 30,1 millions de dollars (33,3 millions de dollars en mars 2015) comprenant 0,5 million de dollars à un taux fixe de 5,04 pour cent et 29,6 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,2 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2016, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 611,9 millions de dollars (5 608,4 millions de dollars en mars 2015). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2021 et 2041.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 10,6 millions de dollars sur cinq ans (15,4 millions de dollars en mars 2015), portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2 733 millions de dollars au 31 mars 2016 (3 062 millions de dollars en mars 2015).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 24,3 milliards de dollars (25,3 milliards de dollars en mars 2015).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 4,4 milliards de dollars au 31 mars 2016 (5,2 milliards de dollars en mars 2015), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2016, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 684 \$	3 611 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	750	939
Gestion des placements	319	295
Total	4 753 \$	4 845 \$
Comptes débiteurs :		
SFIEO	1 041 \$	1 029 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	187	235
Gestion des placements	132	90
Écart des taux d'intérêt (note 5)	1 728	1 487
Total	3 088 \$	2 841 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 6 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

(b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2016, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 4 076 000 dollars. De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 624 000 dollars au 31 mars 2016. Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue les locaux dans lesquels il est installé en vertu d'un contrat de location-exploitation qui arrivera à échéance le 30 juin 2017. Les paiements minimaux à effectuer pour le durée restante du terme, en vertu du contrat de location, sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2016
2017	825
2018	206
Total	1 031 \$

L'OOF s'est engagé à défrayer la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, qui s'élève à 1 133 000 \$ (848 000 \$ en mars 2015).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des crédit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 210,8 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2016, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), maintenant fusionnée à la SIERE pour former une nouvelle entité portant également le nom de SIERE, a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars, principalement pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Ces facilités de crédit arriveront à échéance le 31 décembre 2016. Au 31 mars 2016, la nouvelle SIERE n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Éventualités :

Au 31 mars 2016, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

Aperçu

L'OOF est un mandataire de la Couronne défini en tant qu'organisme provincial régi par conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration soutenu par ses comités et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi, des politiques et des directives du Conseil de gestion du gouvernement.

Chaque année, le ministre des Finances est tenu de soumettre le rapport annuel de l'OOF au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Le conseil d'administrateurs est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit les rapports des vérificateurs internes de l'OOF et la vérificatrice générale de l'Ontario en ce qui concerne les états financiers et les contrôles internes. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au

conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels et à la régie de l'organisme. Le comité d'investissement ONFA de l'OOF supervise les activités de l'organisme en ce qui a trait aux investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement) établi en vertu de l'ONFA.

Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et rend compte du rendement de l'organisme au conseil. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les conclusions sont examinées par le Comité de vérification et de gestion des risques et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables et des politiques de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du Secrétariat du Conseil du Trésor élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques de l'OOF des résultats de ses travaux d'audit à l'Office.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2015-2016. Les changements survenus au cours de l'exercice quant à la composition du conseil et de ses comités sont indiqués ci-dessous. Les changements de statut au sein du conseil survenus après le 31 mars 2016, mais avant la publication du présent rapport annuel, sont signalés également.



Scott Thompson

Président, conseil d'administration de l'OOF

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2014

En vertu du paragraphe 4(3), le sous-ministre des Finances est désigné d'office à la présidence de l'OOF. Scott Thompson a été nommé sous-ministre des Finances en octobre 2014. Dans le cadre de ses précédentes fonctions à titre de sous-ministre, Politiques et mise en œuvre, au Bureau du Conseil des ministres, son principal rôle était d'établir et de gérer le calendrier législatif et des politiques gouvernementales, en collaboration avec l'ensemble des ministères de la fonction publique de l'Ontario, ainsi que le Bureau du Premier ministre.

Avant d'être nommé au Bureau du Conseil des ministres, M. Thompson a été directeur général du secrétariat responsable de la réforme de la fonction publique de l'Ontario, connu également sous le nom de « Commission Drummond », au ministère des Finances.

Au cours de ses 29 ans au sein de la fonction publique de l'Ontario, M. Thompson a occupé plusieurs postes de cadre supérieur aux ministères des Transports, des Affaires municipales, des Finances et du Développement du Nord et des Mines, et a occupé plusieurs fonctions au sein du Bureau du Conseil des ministres.

Avant cela, M. Thompson a travaillé en tant que : sous-ministre adjoint à la Gestion des routes provinciales, au ministère des Transports; sous-ministre adjoint aux Politiques et à la planification, au ministère des Transports; sous-ministre adjoint, Politiques pour l'économie, l'environnement, la justice et les affaires intergouvernementales, au Bureau du Conseil des ministres.

M. Thompson a débuté sa carrière dans la fonction publique en 1985, après avoir terminé un baccalauréat en Études environnementales spécialisé en urbanisme à l'Université de Waterloo et réalisé des travaux en planification des transports à l'Université de l'Illinois.

En 2012, M. Thompson a reçu la médaille d'argent du Prix IAPC/Deloitte de leadership dans le secteur public, dans la catégorie fédérale, provinciale et territoriale, pour son travail au Secrétariat de la Commission sur la réforme de la Fonction publique de l'Ontario.



Mario Ferrara

Vice-président, conseil d'administration de l'OOF

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines et de régie

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : avril 2005

Fin du mandat en cours : décembre 2017

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers, exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et paragouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.



Gadi Mayman

Directeur général de l'OOF

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : août 2000

Fin du mandat en cours : avril 2017

À titre de directeur général de l'OOF, M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, ainsi que de ses relations avec les banques et les marchés financiers. Il est également directeur général et vice-président de la SFIEO.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège aux conseils d'administration d'Infrastructure Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'OPG.



John M. Beck

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : janvier 2011

Fin du mandat en cours : janvier 2017

M. Beck est fondateur et président exécutif du Groupe Aecon Inc., la plus grande société ouverte du Canada dans le domaine de la construction et de l'aménagement d'infrastructure. Aecon est un chef de file en matière de prestation de services aux secteurs privé et public à l'échelle du Canada et sur la scène internationale.

M. Beck a entrepris sa carrière en 1963 après l'obtention d'un diplôme en génie civil de l'Université McGill, à Montréal.

En novembre 2008, M. Beck a été nommé par le magazine Financial Post comme l'un des 20 dirigeants d'entreprises les plus accomplis au Canada.

M. Beck est un membre actif du monde des affaires. Il a présidé le conseil d'administration de l'Office de l'électricité de l'Ontario, un organisme gouvernemental chargé de planifier et de combler tous les besoins en électricité de la province. Il a également siégé au conseil de divers organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine caritatif et ceux de la santé, de l'éducation et des arts.



Lorraine Bell, c.p.a., c.a.

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques
Membre, Comité des ressources humaines et de régie

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : octobre 2005
Fin du mandat en cours : décembre 2017

En plus de sa nomination au conseil d'administration de l'OOF, Mme Bell est administratrice, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. Elle est également administratrice et présidente du comité de vérification du Groupe IBI. Elle est aussi cofondatrice et présidente d'une société qui exploite une application mobile nommée Kwikly. Mme Bell compte de nombreuses années d'expérience sur les marchés financiers, en ce qui a trait particulièrement aux instruments dérivés. Elle a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP), un organisme émetteur d'instruments dérivés. Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a travaillé pour un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant d'entrer à Citibank Canada, Mme Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

Mme Bell est une bénévole active qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario et à New York. Elle est aussi une administratrice des Associates of the University of Toronto, Inc.



Robert S. Bell, MDCM, M. Sc., FRCSC, FACS

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juillet 2014
Démission : mai 2016

Dr. Robert Bell a été nommé sous-ministre de la Santé et des Soins de longue durée le 2 juin 2014. Avant sa nomination au poste de sous-ministre, il a été pendant neuf ans président-directeur général du Réseau universitaire de santé. Il a été directeur général de l'Hôpital Princess Margaret, de même que président du Conseil clinique d'Action Cancer Ontario et du Conseil de la qualité des soins oncologiques de l'Ontario.

Dr. Bell a obtenu son doctorat en médecine à l'Université McGill, ainsi qu'une maîtrise ès sciences de l'Université de Toronto. Il a aussi obtenu une bourse de recherche en oncologie orthopédique au Massachusetts General Hospital et à Harvard University. Dr. Bell est Associé du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et de l'American College of Surgeons, de même qu'Associé honoraire du Royal College of Surgeons d'Édimbourg.

Dr. Bell est un chirurgien orthopédique, dirigeant du système de soins de santé, clinicien-chercheur et enseignant de renommée internationale.



Angela Holtham, f.c.p.a., f.c.m.a.

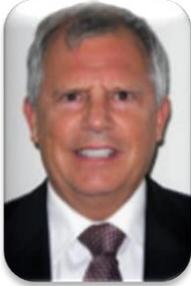
Comités : Présidente, Comité de vérification et de gestion des risques
 Membre, Comité d'investissement de l'ONFA (depuis mai 2015)

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011
Fin du mandat en cours : février 2017

Mme Holtham a pris sa retraite après une carrière de huit ans aux postes de vice-présidente, Finances et de chef des services financiers de l'Hospital for Sick Children de Toronto. Auparavant, elle a occupé divers postes tant dans le secteur à but lucratif que dans le secteur sans but lucratif, y compris 20 ans au service de Nabisco Canada, dont les cinq dernières années en qualité de vice-présidente principale et chef des services financiers.

Mme Holtham est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Elle a reçu les titres de Fellow octroyés par CPA Ontario et CMA Ontario et la désignation professionnelle IAS.A.

Mme Holtham a siégé à un certain nombre de conseils d'administration. Elle a été notamment présidente du conseil d'administration de CMA Ontario et administratrice de Sprinkles Global Health Initiative.



Peter Kay

Comités : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques (démission : juin 2015)
Vice-président, Comité des ressources humaines et de régie
Président, Comité d'investissement de l'ONFA (depuis mai 2015)

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : mai 2013
Fin du mandat en cours : mai 2019

Peter Kay est un gestionnaire de services financiers à la retraite. Il a fait carrière pendant 32 ans à la Banque canadienne impériale de commerce, dont 15 ans en tant que vice-président principal et vice-président du comité de la caisse de retraite de la CIBC.

L'expérience de M. Kay dans le secteur financier couvre de nombreux domaines, parmi lesquels les opérations de crédit à grande échelle et le crédit structuré, les obligations européennes et les services bancaires d'investissement. Son expérience en matière de trésorerie comprend la finance d'entreprise et internationale, le financement à long terme de la dette dans les marchés domestique canadien, américain et des obligations européennes, ainsi que la gestion des capitaux et des caisses de retraite.

M. Kay est l'un des administrateurs de la Fondation de Upper Canada College, une fondation caritative dont il a récemment effectué un examen détaillé de la gouvernance.

M. Kay détient un baccalauréat en ingénierie de l'Université de Toronto et une maîtrise en sciences de la gestion de l'Imperial College de l'Université de Londres, Angleterre.



Richard J. Kostoff

Comité : Président, Comité des ressources humaines et de régie

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : juin 2007
Fin du mandat : juin 2016

Richard J. Kostoff est le fondateur et président du conseil de Temple Rock Holdings et le directeur de Templar Investments Ltd. Il a été vice-président du conseil de Valeurs mobilières TD Inc.

Il est actuellement membre du Comité indépendant de révision de Fidelity Investments Canada et a été nommé au comité consultatif sur les marchés financiers de l'Autorité du Pont Windsor-Detroit. Il fait également partie du conseil d'administration de Healthcare 365 et Novari Health et siège aux comités consultatifs de CommunityLend, FemMed et Straen Inc.

Il est vice-président du conseil de Theatrefront, un organisme à but non lucratif. M. Kostoff a également prodigué des conseils à un certain nombre d'entités gouvernementales et de sociétés, dont GMP Inc., GE Capital Canada, Infrastructure Ontario, OP Trust et l'Hospital for Sick Children.



Marie MacDougall

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : mars 2016

Fin du mandat en cours : mars 2019

Avant d'être nommée au conseil d'administration de l'OOF, Marie MacDougall a œuvré durant trente-et-un ans à Exportation et développement Canada (EDC), à titre notamment de vice-présidente et de trésorière. Au cours de sa carrière à EDC, Mme MacDougall a occupé tour à tour différents postes liés aux finances, à l'investissement et à la comptabilité, avant d'être promue au poste de vice-présidente et trésorière au mois de février 2000. Sous sa direction, le service de trésorerie d'EDC a apporté un soutien financier et technique aux activités de prêt et d'assurance menées par la société d'État. L'équipe de Mme MacDougall, composée d'experts du marché des capitaux, a élaboré et mis en œuvre pour le compte de la société des stratégies financières liées à l'émission de titres de dettes à long terme, d'emprunts à court terme, d'investissements et d'opérations sur devises, ainsi qu'exécuté les opérations connexes, tout en assumant les activités liées aux instruments dérivés et à l'attribution des coûts, ainsi que les relations avec les investisseurs. En outre, Mme MacDougall a assisté le président du comité d'audit lors des réunions du conseil d'administration d'EDC, afin de répondre aux questions relatives aux opérations de trésorerie.



Catherine McCall

Comité : Membre, Comité des ressources humaines et de régie

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : novembre 2014

Fin du mandat en cours : novembre 2017

Catherine McCall est avocate de formation. Elle est actuellement directrice du développement des politiques à la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, un organisme formé de représentants investisseurs institutionnels les plus importants au Canada. Depuis plus de 20 ans, Mme McCall agit à titre de conseillère auprès de conseils d'administration et d'actionnaires institutionnels, sur une multitude de questions liées à la régie d'entreprise.

Elle a été directrice à la société Hugessen Consulting, vice-présidente et directrice d'ISS Canada et associée auprès de Fairvest Corporation. Elle a débuté sa carrière en exerçant le droit auprès du cabinet d'avocats Davies, Ward & Beck à Toronto.

Mme McCall a obtenu, avec distinction, un baccalauréat en philosophie de l'Université de Toronto, ainsi qu'un diplôme de juris doctor de la Osgoode Hall Law School.

Mme McCall est actuellement présidente du conseil d'administration d'ADDUS, un organisme sans but lucratif œuvrant auprès des adultes ayant des déficiences développementales. Elle a été auparavant directrice du Conseil de fondation de l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario et présidente de son comité de gouvernance. Elle est membre du Comité consultatif sur l'information continue de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.



Vincenza Sera, IAS.A.

Comités : Vice-présidente, Comité de vérification et de gestion des risques
(démission : juin 2015)
Vice-présidente, Comité d'investissement de l'ONFA
(depuis mai 2015)

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2011
Fin du mandat en cours : février 2017

Mme Sera assume la présidence de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario depuis 2007 et est membre du conseil d'administration de la Commission depuis 2004.

Mme Sera est une ancienne spécialiste des services de banque d'investissement qui compte 25 années d'expérience en matière de marchés financiers, de financement des sociétés et de gouvernance d'entreprise. Elle a occupé des postes supérieurs au sein de grandes sociétés canadiennes, dont la Financière Banque Nationale et la CIBC. Elle est également administratrice d'Equitable Group Inc. et de la société DREAM Unlimited, et présidente du conseil de DREAM Industrial REIT.

Elle détient une maîtrise en administration des affaires (finances) de l'Université de Toronto et un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en comptabilité de l'Université de Windsor. Mme Sera a siégé au conseil d'administration de sociétés et d'organismes à but non lucratif et est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle détient la désignation professionnelle IAS.A.



Constance L. Sugiyama, C.M., J.D., LL.D

Comité : Membre, Comité de vérification et de gestion des risques

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : novembre 2014
Fin du mandat en cours : novembre 2017

Constance L. Sugiyama est administratrice de sociétés et présidente de ConMark Strategy Inc. Mme Sugiyama a cessé la pratique du droit en 2012, après 35 ans d'une carrière distinguée à Bay Street, où elle était reconnue comme pionnière et avocate de société de premier plan, spécialisée dans les fusions et les acquisitions.

Mme Sugiyama est une conseillère et directrice de conseil d'administration expérimentée puisqu'elle a fait partie de nombreux conseils d'administration et comités consultatifs dans les secteurs public et privé, dont : Mount Pleasant Group (depuis 2015), la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (2013 à ce jour), l'Hospital for Sick Children (présidente de 2008 à 2011, membre du conseil d'administration de 2002 à 2011), Inforoute Santé du Canada (vice-présidente de 2011 à 2013, membre du conseil d'administration de 2007 à 2013), le Toronto International Film Festival Group (2007 à ce jour), SickKids Foundation, Luminato, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Fondation Asie Pacifique du Canada, Ontario Export inc., The Nikko Securities Co. Canada Ltd., the Japanese Canadian Cultural Centre, ainsi que le Women in Capital Markets, dont elle a été l'une des directrices fondatrices et dont elle fait toujours partie du Conseil consultatif. Elle est en demande en tant que conférencière, rédactrice et commentatrice, et son opinion est sollicitée sur de nombreux sujets, notamment la régie d'entreprise et l'éthique, la culture de conseil d'administration et l'efficacité, la gestion des risques d'entreprise, la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

Le 1er juillet 2014, Mme Sugiyama a été nommée Membre de l'Ordre du Canada par le Gouverneur général du Canada et, en 2015, elle a reçu un doctorat honoris causa en droit de l'université Western Ontario.



Douglas E. Turnbull, IAS.A

Comités : Membre, Comité des ressources humaines et de régie
Membre, Comité d'investissement de l'ONFA

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de l'OOF : février 2015
Démission : janvier 2016

Total de la rémunération annuelle des administrateurs : 61 150 \$

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque la province procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA- et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement. La province contracte des accords accessoires, y compris des annexes sur le soutien du crédit, avec certaines contreparties dans le but de réduire l'exposition au risque de crédit.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur général des finances et de la gestion du risque rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office liées aux programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe «+» ou «-» (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Au 31 mars 2016, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa2 (N)
- Standard & Poor's A+
- DBRS AA (faible)
- Fitch AA-

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 31 mars 2016, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1+
- DBRS R-1 (moyen)
- Fitch F1+

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Le bulletin de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Tous les bulletins d'information financière trimestrielle sont également accessibles à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

www.ofina.on.ca



**1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : (416) 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566**

Ce rapport annuel est également offert en anglais